

Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **50 (1962)**

Heft 15

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

Après les élections communales

Faisons le point

Dans le canton de Vaud, riche de 386 communes, les petites ayant un Conseil général, les plus grandes, un Conseil communal, les mois de novembre et de décembre ont été deux mois électoraux; le 12 novembre a vu les élections législatives, auxquelles les femmes participaient pour la première fois, et décembre a été le mois de l'installation des Conseils généraux et communaux et de la nomination des municipalités. Les électrices ont participé aux élections en nombre fort variable: ici du 100%, ailleurs moins, ou même pas du tout (à Champmartin, par exemple, où il y a eu, en 1959, une singulière histoire de distribution de cartes civiques aux femmes ou plutôt de non distribution); en général, la participation a varié de 30 à 50%.

Il ne faut pas en faire un trop gros grief aux électrices; c'étaient les premières élections communales auxquelles elles participaient, et leur intérêt pour la chose publique dépend souvent de l'influence d'une ou deux femmes de tête, d'un syndic bien intentionné, de municipaux encourageants ou d'autorités absolument opposées à la participation féminine. Ainsi, dans un petit village du pied du Jura, les femmes membres du Conseil général ont vu le nombre des électeurs y participant s'amenuiser, se réduire à rien, parce que les femmes y étaient!

On peut dire que 167 femmes ont été élues dans 58 Conseils communaux. Ce nombre atteindra 170 quand quelques municipaux auront cédé leur siège au Conseil à telle ou telle candidate « qui vient ensuite », selon le

système de la représentation proportionnelle. Ces conseillères ont été installées avec leurs collègues masculins et, presque partout, elles ont été fleuries et accueillies par de gentils compliments. Plusieurs, dans les Conseils généraux, sont scrutatrices ou scrutatrices suppléantes, ou membres de la commission de gestion; il y a une secrétaire de l'Assemblée à Lully, à Chessel, une vice-présidente et une secrétaire à Pailly, à Vuibroye, commune où réside un ancien conseiller d'Etat, particulièrement hostile à la participation des femmes aux affaires publiques.

Aucune femme ne siège dans aucun exécutif, et cela est normal; il faut qu'elles fassent leur apprentissage. A Bex, Mlle Catherine Mercier, institutrice, qui ne fait pas partie du Conseil communal, a été élue à l'unanimité secrétaire; Mme Simone Tombez est secrétaire à Bellevue, et Mme Emery-Mange à Cheseaux. A Grandson, Mme G. Groux-Meylan, ancienne présidente de la section Yverdon-Grandson des citoyennes vaudoises, membre du Conseil communal dès 1960, a été appelée au poste de secrétaire. A Gryon, Mlle Jeanne Amiguet, unique conseillère, est vice-présidente du Conseil.

Un bon départ, semblable-t-il. Espérons que les conseillères feront du bon travail, savent intervenir bien à propos, en se rappelant qu'il ne convient pas de parler avant d'avoir six mois d'expérience. C'était du moins un principe que l'on observait naguère. Aujourd'hui, les mœurs parlementaires se sont singulièrement vulgarisées. Si les femmes pouvaient aller à contrecourant...

S. B.

A l'Union des femmes de Lausanne

Le problème de la vieillesse

Un auditoire nombreux et attentif a écouté avec un réel intérêt Mlle Madeleine Brun, assistante sociale de Pro Senectute, nous parler sur le thème de « Vieillesse aimée ».

Quand est-on vieux? Alors que chez les Romains, la moyenne d'âge était de 25 ans, elle a passé en 1900 à 50 ans, en 1961 à 75 ans et elle augmentera encore ces prochaines décades. Cette notion de la vieillesse a changé: c'était il n'y a pas si longtemps, la fin de la phase active de la vie. Actuellement, c'est, en soi, une phase de la vie qui a ses propres exigences, ses buts, ses conquêtes. Elle doit être quelque chose d'intéressant et d'utile, elle doit ajouter de la vie aux années et non des années à la vie. C'est l'honneur de notre génération d'avoir découvert l'importance et le rôle de la vieillesse dans la vie de l'humanité.

Voilà des constatations positives, mais... car, hélas, il y a un « mais »: situation du vieillard avec faiblesse, infirmité, insécurité, souci du lendemain, souci de logement. Comme pour le petit enfant, la sécurité affective est une grande importance et il est triste de constater tant de solitude. En campagne, le problème est simple, mais en ville, que de misères anonymes et ignorées.

Pro Senectute a été créé pour répondre à ce « mais ». La fondation suisse, avec siège à Zurich, date de 1917. Notre comité vaudois est formé de cinq pasteurs et de cinq laïques, qui ont une attitude chrétienne interconfessionnelle. C'est une œuvre officielle, donc soumise à un minimum de règlements. Pour toucher des secours réguliers ou occasionnels, il faut avoir 65 ans pour les hommes et 63 ans pour les femmes, mais les prématurément vieux peuvent y avoir recours plus tôt.

Les secours réguliers sont de 30 à 50 fr. par mois; c'est peu, mais le minimum vital pour les toucher a passé de 180 à 250 fr. Les secours occasionnels sont accordés pour maladie, déménagement d'une vieille appartement, etc... un fond fédéral spécial est sollicité pour les cas spéciaux. Les paquets de Noël sont distribués à raison de 1800 dans notre canton.

Les maisons de la Cité du grand âge conçues spécialement pour les vieillards sont bien insuffisantes puisque, actuellement, cent dix personnes attendent un appartement vacant. Chacun y est chez soi, mais il y a tout pour une vie communautaire, une salle commune, un jardin, une chapelle ainsi que la présence d'une diaconesse. On organise des loisirs, on va y créer un atelier de couture. Une nouvelle activité de Pro Senectute est le service d'aide au foyer pour permettre au vieillard de rester le plus longtemps possible chez lui. Des personnes disposant de temps libre peuvent s'offrir à raison d'un minimum de 2 heures par semaine, pour repasser, entretenir du linge et l'appartement. Ces heures seront rémunérées 2 fr. chez une personne aidée, payant selon ses moyens et Pro Senectute faisant le reste. Pour ce travail, il faut des qualités morales solides, de la persévérance et surtout beaucoup d'amour.

Pro Senectute fait le projet de construire une deuxième cité du grand âge avec infirmerie et magasin.

Mlle Brun termine son touchant exposé en nous rappelant que tout être humain est aimé de Dieu, mais en retour Dieu nous demande de déverser cet amour sur ceux qui en ont particulièrement besoin, cette vieillesse, source de paix et de sécurité que nous voulons pouvoir nommer « Vieillesse aimée ».

M. P.

GENÈVE

Une animatrice de Jeunesse part exercer son ministère en Afrique

(S.P.P.) — Dimanche 17 décembre, au cours d'un culte célébré dans le temple des Pâquis, les membres de cette paroisse et les Unions chrétiennes de Genève ont pris congé de l'agent(e) cantonale des Unions cadettes de Genève, Mlle Claude Morlay, qui, après un stage à Paris et en Angleterre, s'embarquera pour Morija (Lessouto) où elle exercera un ministère d'animatrice de la jeunesse féminine protestante.

Représentation théâtrale... à un personnage

Les membres du Club de femmes de carrières libérales et commerciales ont eu le privilège d'assister, le 15 novembre, à une séance captivante: Mme Simone Rapin, professeur de diction, a interprété devant elles une série de scènes du théâtre classique avec un art consommé.

Animait tout à tour chacun des personnages, changeant de voix et de ton, elle donnait l'illusion d'une représentation effective et faisait valoir le texte des auteurs, donnant ainsi la meilleure leçon de littérature et d'humanité que l'on puisse souhaiter. L'auditoire n'a pas manqué d'applaudir et de remercier chaleureusement l'artiste.

A. M.

Poule ou chevreuil ?

Le 9 décembre, la célébration de l'Escalade réunissait, très nombreux, les membres de l'Union des femmes pour leur souper traditionnel. Traditionnel, il ne le fut pas assez, au gré de certains membres; il est de coutume, à cette fête, de manger en commun une poule au riz. Cette année, les amateurs de renouveau avaient mis au menu de la selle de chevreuil!

Mme Choisy, la présidente, qui avait aimablement accueilli ses hôtes, présenta le récit de l'Escalade conté par un Anglais, puis l'assemblée chanta le Gâ qu'à Lainé. La soirée se termina joyeusement à deviner des charades: l'une muette, en tableaux vivants, l'autre jouée en comédie, très spirituellement interprétée.

Y. L.

Au Lyceum club

L'activité artistique, littéraire et sociale du Lyceum club de Genève, ne s'est pas ralentie pendant les dernières semaines de l'année.

Dans la grisaille de l'automne, les lycéennes furent soudain transportées au sein d'un « Printemps tybén », grâce à Mlle Suzy Deraisme, dont les « Annuels 1961 ». Ce joyeux et fleuri d'une terre qui est généralement, désertique. Le texte de commentaires de Mlle Suzy Huber ajoutait sa poésie aux récents de ce nouveau périple des deux voyageuses, toujours si appréciées.

C'est une région bien plus lointaine que présentait l'exploratrice Ella Maillart dans sa conférence « Népal 1961 ». Ce voyage, il s'agissait moins de descriptions que de questions économiques et sociales. La conférencière exposait l'activité des ex-

perts suisses chargés d'enseigner aux Népalais l'art d'élever le bétail dans les montagnes, d'augmenter la production laitière et de fabriquer toutes sortes de produits laitiers, à commencer par les fromages. Les paysannes népalaises ne sont, par ailleurs, pas moins assidues que les hommes à suivre cet enseignement destiné à leur procurer de nouvelles ressources.

La dernière heure musicale de novembre permit d'entendre Rameau, Schumann, Ravel, interprétés par le violoniste Almeida, le baryton F. Locca et Liselotte Born, pianiste.

Pour préparer Noël, la présidente du Lyceum, Mme Gisèle Olivet, avait invité ses lycéennes à « Une flânerie provençale à la rencontre des Santons ». Elle les initia aux origines de ces petits personnages si particuliers, à l'art de construire une crèche et les mena à la foire aux santons de Marseille.

De vieux Noël provençaux, chantés par Mme Nelly Turcati et accompagnés par Mme Maroussia Le Marc'Hadour, encadraient cette causerie à la fois familière et documentée.

N. T.

Réunions, conférences, émissions

Dimanche 21 janvier

Lyceum, 3, promenade du Pin, 16 h. 45, « Priez Pour Paix », poèmes et chants présentés par Isabelle Franzoni, cantatrice, et la Compagnie coulure du temps, de Suzy Deraisme.

Le troisième mercredi de chaque mois

Local de l'Association des commis, 10, rue du Perron. Séance du Club des femmes de carrières libérales et commerciales.

Dimanche 28 janvier

Lyceum, 16 h. 45. Introduction au « Voyage d'Hiver », de F. Schubert. Commentaires littéraires et musicaux par Maroussia Le Marc'Hadour et G. Puscher.

Dimanche 4 février

Lyceum, 16 h. 45. « Le Voyage d'Hiver », de F. Schubert, par G. Puscher, baryton et Maroussia Le Marc'Hadour, pianiste.

Jeudi 15 février

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. 45, thé mensuel.

A RADIO-GENÈVE

Le mercredi, de 20 h. 45 à 21 h. 05 sur le second programme (FM).

Enquêtes dans le monde féminin: « La femme mariée et sa profession », par Yvette Z'Graggen.

Le vendredi, de 16 h. 20 à 17 h. 15 sur Sottens.

L'Eventail, le micro-magazine de la femme. Par Nadine Jeanmonod.

A LA TÉLÉVISION

Le premier février, aux environs de 21 h., « La femme et l'urne ». Une émission objective et non de propagande.

NEUCHÂTEL

Le « salaire égal » évoqué au Grand Conseil

Dans sa session extraordinaire de décembre, le Grand Conseil était appelé à délibérer sur le rapport du Conseil d'Etat concernant la revalorisation des traitements des fonctionnaires. Les femmes ont appris avec plaisir que notre haute autorité proposait l'égalité de traitements cantonaux pour les fonctionnaires des deux sexes. Pour les institutrices, l'équivalence avec leurs collègues masculins est également proposée, mais en deux étapes, l'écart étant trop grand pour être comblé en une fois; le premier réajustement irait jusqu'à 90% du traitement.

Deux conseillères ont pris la parole pour remercier le Conseil d'Etat de l'équité avec laquelle il a traité ce problème.

Toute la question de la revalorisation des traitements paraissant trop complexe pour être résolue en une séance, elle fut renvoyée à une commission pour étude, qui devra présenter son rapport à son prochaine session du Grand Conseil qui à son tour devra faire confirmer sa décision par le scrutin populaire.

Les nouvelles citoyennes trouveront que tout cela est bien compliqué; mais le branle a été donné, l'idée suivra son chemin. En démocratie, le chemin est parfois un peu long, mais il est sûr.

M. P.

Distinction

Mme May Ferrier, institutrice, licenciée en lettres, a été appelée à participer de la Commission des études pour le Gymnase cantonal « La Chaux-de-Fonds ».

M. P.

Le Centre de Gram Bharati en plein essor

Les responsables de l'Initiative neuchâteloise et vaudoise en faveur du Jeune fédéral communiste:

Des nouvelles très réjouissantes viennent de nous parvenir de Gram Bharati, le centre rural et social en Inde qui sera édifié par les dons récoltés dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel à l'occasion du dernier Jeune fédéral. On sait que ces dons se

sont montés, net, à 86 000 fr. pour Neuchâtel, et 100 000 fr. pour Vaud, à quoi sont venus s'ajouter 2400 fr. récoltés dans les églises protestantes fribois.

Un des secrétaires de l'Aide suisse à l'étranger, M. Scheilmann, vient de rentrer d'un voyage d'études en Inde. Il a trouvé le centre Gram Bharati en plein essor. On est en train d'y construire un centre laitier, une étable et dépôt pour le foin. Des machines agricoles, avec tracteur et remorque, sont commandées. Sous peu va suivre la construction d'un bâtiment scolaire (du degré secondaire) d'un étage, comprenant six salles de classe, un laboratoire et d'autres locaux.

Un travail intense s'accomplit. Grâce aux dons consentis au Jeune dernier, cette communauté indienne si active va désormais pouvoir s'en sortir toute seule, pour le bien de tous les villages environnants.

Si l'aide aux pays en voie de développement veut être efficace, elle doit consister en un appui passager et adéquat qui permette aux forces autochtones de s'épanouir. C'est ce but qui va être atteint de la plus heureuse manière à Gram Bharati.

(ASF) — L'institut neuchâtelois a nommé membre individuel Mlle Elisabeth Hostet, professeur au gymnase et présidente du « Soroptimist Intern. Association ». Mme Teresa Dornitzel-Marcelli, étudiante à l'EPF, a obtenu le premier prix lors d'un concours pour l'aménagement urbain de la baie de Lugano.

le gaz est indispensable

Ecole pédagogique privée FLORIANA
 LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27
 Direction: E. PIOTET
 ● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
 ● PREPARATION au diplôme intercantonal de français
 La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous